

Dans l'intervalle qui devrait séparer la signature de la Charte à San-Francisco et la convocation aux premières assises de tous les principaux organismes des Nations Unies, on a formé une commission préparatoire chargée de voir à certains arrangements provisoires essentiels. Les deux principales tâches de la Commission sont les suivantes: premièrement, étudier certaines questions dont on ne pouvait pas facilement s'occuper à San-Francisco et formuler des recommandations à leur sujet et, deuxièmement, expédier le travail de la nouvelle organisation par une préparation approfondie de ses assises initiales.

Afin de rendre possible l'institution immédiate de la Commission, le document qui l'a créée adoptait la forme d'un accord intergouvernemental contenant une disposition prescrivant son entrée en vigueur le jour de sa signature, le 26 juin dernier, date de la signature de la Charte elle-même. La Commission se compose d'un représentant de chacun des gouvernements signataires. Il est stipulé que le comité exécutif, siégeant actuellement à Londres, exercerait les fonctions et les pouvoirs de la Commission lorsque cette dernière ne siégerait pas. Ce comité a pour membres les mêmes Etats qui constituaient le comité exécutif de la Conférence, savoir l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Tchécoslovaquie, la France, l'Iran, le Mexique, les Pays-Bas, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la Yougoslavie.

Le Canada est en ce moment représenté au sein du comité par M. D.-F.-A. Turgeon, ambassadeur de notre pays en Belgique. Les travaux du comité sont maintenant très avancés et l'on espère qu'une réunion de la commission préparatoire pourra être tenue dans un avenir rapproché. Je crois savoir que la date du 8 novembre a été provisoirement fixée pour la première réunion, et on espère qu'un nombre suffisant de ratifications aura été transmis au Secrétariat d'Etat des Etats-Unis avant cette date.

M. Stettinius a récemment déclaré que déjà trente des nations ont adopté des propositions d'acquiescement, mais d'après les derniers renseignements que nous possédons, onze Etats seulement ont déposé les instruments de ratification formelle, et l'on espérait que si les deux Chambres du Parlement canadien consentaient à approuver la charte, l'instrument de ratification du Canada pourrait être signé par Sa Majesté et remis au Secrétariat d'Etat de Washington avant la fin du présent mois.

A propos de l'œuvre accomplie par la Conférence de San-Francisco, on peut dire qu'elle a jeté les bases d'un plan de coopération internationale favorisant l'ordre, la sécurité et le progrès. Nous comptons édifier sur ces bases

[L'hon. M. St-Laurent.]

la paix et la sécurité mondiales, mais l'œuvre de la conférence ne peut être dissociée des problèmes difficiles de la période d'après-guerre. Seule la solution judicieuse de ces problèmes mettra l'organisation des Nations Unies en mesure de réaliser tout ce qu'on attend d'elle. En particulier, les conditions dans lesquelles fonctionnera la nouvelle organisation dépendront de la nature des traités de paix qui seront conclus en Europe et en Asie. J'emploie le terme traités de paix dans son acception la plus large et j'entends par là non seulement le traitement qui sera accordé à l'ennemi défait mais aussi les rapports entre les alliés victorieux.

S'il doit exister une organisation efficace des Nations Unies, les grandes puissances devront demeurer unies au milieu de toutes les difficultés de l'après-guerre. De plus, il est indispensable à tout système durable de sécurité que les puissances moyennes et les petits Etats puissent participer au traité de paix dans la mesure où ils ont contribué à la victoire et où ils voudront et pourront contribuer à la solution des problèmes de la paix.

L'édification d'un régime solide et durable de sécurité internationale ne sera pas chose facile, mais les risques que comporterait un échec sont incalculables. La découverte de la bombe atomique nous a ouvert les yeux sur les perspectives effroyables qui pourront s'offrir au monde si les Nations Unies échouaient dans leur tentative de réaliser la coopération internationale. La charte des Nations Unies est un premier pas dans la voie de la coopération entre les nations, coopération qui semble essentielle à la survivance de la civilisation.

En terminant mes remarques à l'appui de la motion visant à l'approbation de la Charte, je citerai un bref discours prononcé par le premier ministre du Canada à l'ouverture de la conférence de San-Francisco. Voici un passage de ce discours:

Le peuple du Canada est fermement résolu à accomplir tout ce qui est en son pouvoir pour que le monde ne soit pas submergé une troisième fois par une marée de sauvagerie et de despotisme.

C'est la raison pour laquelle notre parlement a approuvé à une majorité écrasante l'acceptation de l'invitation faite au Canada de participer à cette conférence. C'est la raison pour laquelle notre parlement a accepté que les propositions des puissances invitantes fussent considérées comme une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte envisagée. C'est la raison pour laquelle la délégation canadienne a reçu du parlement le mandat de s'employer de son mieux, au sein de cette conférence, pour aboutir à un accord visant l'établissement d'une organisation de sécurité mondiale.

Et plus loin:

Chaque nation devra se rappeler que "par-dessus toutes les nations il y a l'humanité".